



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

WP Board No. 988/05

21 décembre 2005
Original : anglais

F

Comité exécutif
260^e réunion
30 janvier – 1 février 2006
Londres, Angleterre

**Avenir de l'Accord international
de 2001 sur le Café**

**Communication de la
Communauté européenne**

Contexte

La lettre ci-jointe a été communiquée par la Communauté européenne en réponse à la demande formulée par le Directeur exécutif dans le document ED-1973/05.

Mesure à prendre

Le Comité exécutif est invité à examiner ce document.

**COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DÉVELOPPEMENT**

Environnement et Développement rural

Bruxelles, le 19 décembre 2005

M. Néstor L. OSORIO
Directeur exécutif
Organisation internationale du Café
OIC
22 Berners Street
LONDRES W1T 3DD

Objet : Discussions sur l'avenir de l'Accord international de 2001 sur le Café

Cher Monsieur Osorio,

La Commission européenne a examiné le document ED-1973/05 du 1 novembre 2005 concernant les discussions sur l'avenir de l'Accord international de 2001 sur le Café et j'ai l'honneur de vous communiquer la réponse de la Communauté européenne. Cette réponse est le reflet de la position adoptée et soutenue par tous les États Membres de l'Union européenne et par la Commission européenne.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, cher Monsieur Osorio, les assurances de ma très haute considération.

(signé) Bernard PETIT
 Directeur

PJ : Discussions sur l'avenir de l'Accord international de 2001 sur le Café

Discussions sur l'avenir de l'Accord international de 2001 sur le Café

Comme suite aux débats des réunions du Comité exécutif et du Conseil en septembre 2005 et en réponse à l'invitation formulée dans le document ED-1973/05, on trouvera ci-après la position de la Communauté européenne sur l'avenir de l'Accord international de 2001 sur le Café.

D'une manière générale, la Communauté européenne n'est pas favorable à une renégociation ou à une révision totale de l'Accord international de 2001 sur le Café. Dans sa structure, l'Accord en vigueur satisfait pleinement les Membres de l'Union européenne et ne nécessite pas de modifications structurelles.

La Communauté européenne estime qu'avant de prendre d'autres mesures il serait important de s'accorder sur les intérêts véritables des Membres de l'Accord et sur la valeur ajoutée d'une renégociation ou d'une révision partielle de l'Accord en vigueur et de déterminer si les améliorations potentielles justifieraient la lourdeur des procédures d'une révision. En outre, il est également important que le Secrétariat de l'OIC fasse une évaluation du fonctionnement de l'Accord en vigueur et analyse s'il a été pleinement mis en œuvre.

De nombreux Membres de l'OIC se souviendront peut-être qu'après l'entrée en vigueur de l'Accord de 2001, lors de la transition vers la forme actuelle de participation de l'Union européenne, la Communauté européenne avait déclaré qu'elle était prête à discuter d'une révision très limitée pour adapter l'Accord aux nouvelles modalités d'adhésion de la Communauté. Cette option avait été rejetée par le Conseil de l'OIC ; toutefois, la Communauté européenne demeure disposée à poursuivre cette approche et à adapter l'Accord aux modalités d'adhésion de la Communauté.

La Communauté européenne est satisfaite du fonctionnement de l'Accord international de 2001 sur le Café et estime que la structure de l'Accord devrait continuer à s'articuler autour d'un "partenariat" spécifique entre consommateurs et producteurs. La Communauté européenne est d'avis qu'il ne serait pas judicieux d'abolir le système des "deux blocs" consommateurs/producteurs car l'Accord serait alors réduit à l'état de simple "groupe d'étude". En outre, les intérêts différents des pays exportateurs et des pays importateurs sur lesquels l'Accord s'appuie suggèrent que le maintien de la formule actuelle est le parti le plus approprié car il aiderait à poursuivre le dialogue intense et fructueux entre les producteurs et les consommateurs et il faciliterait le processus de prise de décision.

La Communauté européenne est également d'avis que les efforts engagés par les Membres de l'OIC, pour améliorer la qualité du café négocié, constituent une initiative très importante qui devrait, à l'avenir, demeurer l'une des priorités essentielles de l'Organisation.